



## **Journée internationale de la santé et la sécurité au travail 25 avril : ne pas perdre sa vie à la gagner !**

En France, selon la sécurité sociale, un·e salarié·e meurt au travail tous les 3 jours. Ce ne sont pas les « risques du métier », mais bien les conséquences de la recherche par le patronat du profit maximum, au mépris de la santé et de la sécurité. Cette hécatombe se déroule avec la complicité du gouvernement qui organise une diminution des obligations de protections des salarié·es par les employeur·ses et affaiblit les moyens de contrôles.

Les jeunes en formation professionnelle sont encore plus exposé·es que les salarié·es ! Pourtant, développement de l'apprentissage à marche forcée (notamment dans le supérieur), augmentation des périodes en entreprises en lycée professionnel, mise en place de stages en 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique : le gouvernement veut renforcer la présence des élèves en entreprise. Pourtant, l'entreprise est un lieu dangereux pour les jeunes ! En 2019, l'Assurance maladie a recensé 10 301 accidents du travail d'apprenti·es (1 par heure). À cela s'ajoutent 3 110 accidents de trajet. Au total 15 mort·es dont 12 sur les trajets ! Les apprenti·es représentent 50 % des accidents de travail des salarié·es de moins de 20 ans. Cette surreprésentation des apprenti·es dans les accidents du travail n'est pas liée à des conduites à risques, mais bien aux conditions de travail. Par exemple, les études montrent que les apprenti·es et stagiaires sont particulièrement exposé·es aux produits cancérigènes chimiques. En effet, les activités qui leur sont confiées, par exemple, le dégraissage de pièces dans l'automobile, sont souvent à risques.

À ces mort·es au travail, il faudrait ajouter les mort·es du travail, notamment les victimes de l'amiante. La FERC CGT revendique des lieux de travail et d'études sûrs et sains.

Pour combattre les risques au travail nécessite de renforcer les droits et le pouvoir d'agir des salarié·es sur leur lieu de travail et de redonner des moyens de contrôle de la protection de la santé et sécurité des travailleur·ses.

**Dans le cadre de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, la CGT organise des rassemblements et actions partout en France le 25 avril. Pour les jeunes en formation, pour les salarié·es, la FERC CGT invite à participer aux initiatives organisées dans le cadre de cette journée de mobilisation !**

*Montreuil le 22 avril 2024*